


 CFPPA DE BOURG-LÈS-VALENCE
Avenue de Lyon
26500 Bourg-lès-Valence

 www.cfppa-bourg-les-valence.fr

 04 75 83 23 10

 cfppa.bourg-les-valence@educagri.fr

UCARE : Réaliser les opérations de production de l'atelier de poules pondeuses

 Bloc de compétence du BPREA, en présentiel / RNCP 38093 / Certificateur Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire / date échéance enregistrement 01/01/2029




OBJECTIFS


Concevoir son atelier volailles et en assurer son fonctionnement pour compléter son activité, en prenant en compte le contexte local, la réglementation sanitaire et son système d'exploitation.

Objectifs opérationnels :


- Mettre en place un atelier de volailles fermières
- Gérer son atelier de volailles fermières

 LIEU : Locaux du CFPPA et sur le terrain

 DURÉE : 70 heures

 EFFECTIF

- Minimum : 6
- Maximum : 12

 PROCHAINE SESSION :

- Du 24 au 28 février 2025 et
- Du 24 au 28 mars 2025

 PUBLICS CONCERNÉS :

- Exploitants agricoles,
- Demandeurs d'emplois
- Salariés
- Porteurs de projets
- Particuliers
- Stagiaires de la formation professionnelle
- Autres publics...

CONTENU DE LA FORMATION

- Jour 01 : Bases de comportements et de physiologie
- Jour 02 : Réglementation : biosécurité, déclaration de l'élevage, vétérinaire, installation des bâtiments
- Jour 03 : Alimentation des volailles
- Jour 04 : Bâtir son projet en volailles : prix et fournisseurs
- Jour 05 : Réglementation sanitaire
- Jour 06 : Santé des volailles : prévention et curatif / Bien être animal
- Jour 07 : Gestion technico-économique
- Jour 08 : Les différents types de bâtiments / visite
- Jour 09 : Règle de commercialisation
- Jour 10 : Evaluation

 95 % de réussite (2023-2024)

 100 % de satisfaction (2023-2024)



CONDITIONS D'ADMISSION

L'entrée en formation est conditionnée par l'obtention d'un financement et un entretien individuel.

Prérequis :

- Connaissance de l'agriculture souhaitable
- Avoir un projet de mettre en place un atelier volailles fermières

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Délai d'accès : 15 jours avant le début de la formation. En fonction des effectifs nous consulter.

COÛT ET FINANCEMENT

Compte CPF, autofinancement, VIVEA, Pôle Emploi...

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques
- Visites et suivi
- Témoignages
- Interventions du technicien de la Chambre d'Agriculture / Echanges de pratiques

Possibilité de restauration et hébergement sur place. Prévoir vêtements et chaussures adaptés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sur une situation professionnelle en cours de formation avec un entretien. Pratique explicitée

RYTHME DE LA FORMATION

70 heures en centre

Du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h00

→ Du 24 au 28 février 2025



et

→ Du 24 au 28 mars 2025

MOYENS TECHNIQUES

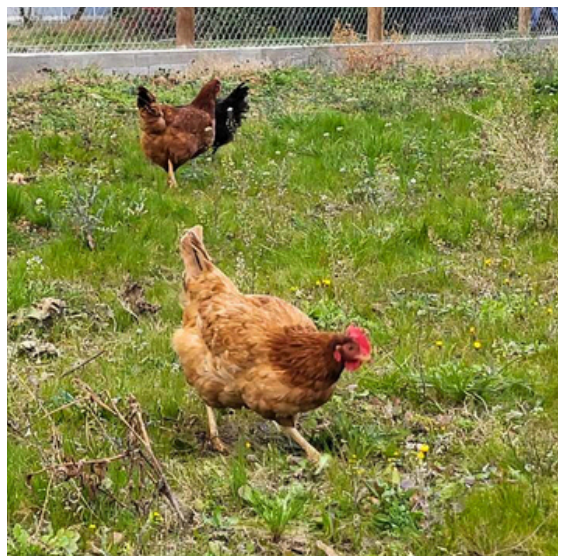
Ressources numériques de formation / Rencontres avec des professionnels : visites, interventions ...

POURSUITE ET DÉBOUCHÉS

Travailler dans un atelier d'élevage de volailles fermières. Pour un exploitant agricole : lancer une activité de volailles fermières.

VALIDATION DE LA FORMATION

Pour les parcours hors BPREA, attestation de suivi de la formation spécifiant les compétences acquises. Permet de valider l'UCARE « Créer son atelier de volailles ».



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour tout besoin spécifique.

